



Fuite d'eau dans appartement

Par **beadua**, le **20/03/2009** à **14:12**

mes parents on une résidence secondaire dans l'herault en copropriété en juin dernier quand ils sont arrivés dans l'appartement le robinet de la salle de bain coulait a grand eaux il avait déjà était réparé l'année d'avant ils ont fait venir un plombier pour changer le robinet il y a eu un gros débit d'eau prévenu le syndic a savoir il y a une grosse pression d'eau dans les robinets il y a un compteur général il n'y a pas de robinet d'arrêt individuel aujourd'hui ils ont reçu une facture quote part de 92 euros qu'ils ont payé mais le syndic demande que l'assurance prenne une partie des frais de la facture d'eau a sa charge mais ils sont pas assuré pour les degats des eaux les degats on eu lieu que chez eux ils vont dans l'appartement 3 fois dans l'année il y a des personnes qui vivent à l'année c'est un compteur général qui nous dit qu'il n'y a pas eu de fuite ailleurs que pouvons nous faire merci d'une réponse

Par **aie mac**, le **20/03/2009** à **20:58**

bonjournmerci de reposer votre question avec quelques points, quelques virgules et des retours à la ligne.rntel quel, c'est incompréhensible.